

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Décembre 2019** à 19h00 Salle de Conférence de la STAD, 240 Boulevard Pasteur à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 46**

**Présents : (titulaires et suppléants) 36**

**Absents : 5**

**Procuration : 5**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 32**

**Pour la CCCO** : Christian VITU - Pascal JONIAUX - Marc HEMEZ - Frédéric DELANNOY - Alain PAKOSZ - Alain BRUNEEL - Pascal PRUVOST - Rémy VANANDREWELT - Dany HALLANT - Jean-Michel SIECZAREK.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Joël THOREZ - Henri DERASSE - Damien FRENOY - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Michel LEBLOND - Jean Claude DHALLUIN - Nadia BONY - Frédéric CHEREAU - Henri COQUELLE - Robert STRZELECKI - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Arnaud PIESSET - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Christophe DUMONT - Véronique LEGRAND - Claudine PARNETZKI - Dominique RICHARD.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 4**

**Pour la CCCO** : Christian TOSOLINI suppléant de Marc DELECLUSE - Bernard CIERZNIAK suppléant de Edith BESTIAN - Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Claudine HOUDET suppléante de Jean Michel SZATNY.

**Etaient présents par procuration : 5**

**Pour la CCCO** : Julien QUENESSON donne pouvoir à Romuald SAENEN.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Christian POIRET donne pouvoir à Claude HEGO - Jean Luc DEVRESSE donne pouvoir à Nadia BONY - Jacques ELIAS donne pouvoir à Maryline LUCAS.

**Etaient absents et excusés : 5**

**Pour la CCCO** : Jocelyne MALFIGAN.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Didier TASSEL - Francis FUSTIN - Alain KLEE - Didier CARREZ.

## **OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME BILAN (2016-2019)**

**Monsieur FRENOY** précise que suite à la parution de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des espaces publics, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a rédigé un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Au travers de ce document, validé par le Préfet le 18 mars 2016, une programmation pluriannuelle d'une durée de trois ans a été retenue pour la réalisation des travaux d'accessibilité. Les travaux concernent la mise en conformité de 312 quais jugés prioritaires. Dans le cadre du diagnostic réalisé lors de l'AD'AP, 75 de ces 312 quais ont été classés en Impossibilité Technique Avérée (ITA) : portant ainsi à un total de 237 quais à aménager. Pour mener cette opération, 3 entreprises de travaux ont été désignées sous forme d'un accord-cadre multi-attributaire (JEAN LEFEBVRE, RAMERY TP et GAUTHIEZ-TAQUET).

### **Bilan technique :**

L'Ad'AP concerne les 46 communes présentes dans le ressort territorial du SMTD en 2016 et porte donc sur l'ensemble du réseau évolué constitué de :

- 12 lignes de bus régulières
- 1 ligne de BHNS (Ligne A).

Afin d'assurer un service de qualité, la ligne BINBIN a été intégrée à l'Ad'AP : ainsi, 10 quais supplémentaires ont été rendus accessibles.

**Sur les 237 quais prioritaires (hors quais de la ligne BINBIN) devant faire l'objet de travaux de mise aux normes d'accessibilité, le bilan est le suivant :**

<b>Quais mis en accessibilité</b>	<b>143</b>
<b>Quais différés</b>	<b>75</b>
Quais communs à la ligne 2 différés (ligne B du BHNS en projet)	39
Quais de la ligne A	36
<b>Quais nouvellement qualifiés en ITA</b>	<b>6</b>
<b>Quais supprimés depuis l'approbation de l'Ad'AP</b>	<b>13</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>237</b>

Sur les 75 quais classés en ITA dans l'Ad'AP :

- 13 quais ont finalement été rendus accessibles
- 2 quais ne le sont plus car ils correspondent à des points d'arrêt supprimés sur le réseau

Toutefois, 6 nouveaux quais présents à l'Ad'AP ont été requalifiés en ITA et font l'objet d'un dossier de demande de dérogation auprès de la Préfecture.

Au final, cela porte à 66 le nombre d'ITA (au lieu de 75 ITA initialement inscrites dans l'Ad'AP).

### **Bilan financier :**

**Le montant initial des travaux estimé par le SMTD était de 2 707 750 € HT.**

A l'issue des travaux 2 160 000 euros HT (dont 129 000 euros HT pour les quais de la ligne BINBIN) ont été déboursés sur les 2 707 750 euros HT inscrits à l'Ad'AP.

Pour mener à bien ce programme, 6 marchés de travaux avaient été lancés.

Marché	Lignes concernées	Entreprise retenue	Montants de travaux (HT)
1	3	GAUTHIEZ-TAQUET	557 153,71 €
2	6	RAMERY TP	400 106,30 €
3	5, 13	RAMERY TP	168 552,69 €
4	7, 8	JEAN LEFEBVRE	360 000,00 €
5	12, 14, BINBIN	GAUTHIEZ-TAQUET	310 000,00 €
6	15, 16, 17	JEAN LEFEBVRE	362 000,00 €

### **Bilan temporel :**

L'Ad'AP prévoit un délai de 3 ans à partir du 18 mars 2016 pour mener à bien les opérations de mise en accessibilité des quais prioritaires du réseau Evéole.

A ce jour, les travaux de mise en accessibilité des quais prioritaires sont terminés.

### **Bilan auprès des partenaires et usagers :**

Le SMTD a réuni la Commission Intercommunale d'Accessibilité le 05 septembre 2019 au Centre Hélène Borel de Raimbeaucourt pour présenter le bilan de ces travaux. A l'issue de cette commission, il a été convenu d'organiser des échanges réguliers entre les partenaires, les usagers et le SMTD pour continuer à améliorer les services et assurer un suivi général de la thématique « accessibilité ».



**Commission Intercommunale d'Accessibilité au Centre Hélène Borel – présentation du Bilan de l'AD'AP et rencontre usagers (septembre 2019).**

### **Compléments et Perspectives :**

Pour information, en complément des travaux d'accessibilité réalisés dans le cadre de l'AD'AP, le SMTD à travers son marché « travaux entretien et réaménagement des voiries, arrêts bus et TCSP »

peut réaliser des travaux ponctuels de mises aux normes des arrêts de bus. Ces demandes sont généralement émises par les communes qui, dans le cadre de différentes opérations d'aménagement, sollicitent directement le service travaux du Syndicat pour étudier la mise aux normes de quais impactés par ces opérations d'aménagement. A titre informatif ce marché a été renouvelé pour une période de 4 ans. Or, dans le cadre du précédent marché (2017-2018), 22 quais avaient ainsi fait l'objet d'une mise aux normes PMR/UFR.

L'AD'AP 2016 – 2019 est désormais achevé. Il reste cependant encore de nombreuses réflexions à mener à l'échelle du territoire sur la thématique de l'accessibilité PMR/UFR. A ce titre, plusieurs points devront faire l'objet d'une attention particulière dans à plus ou moins court terme :

- Intégration de la mise aux normes PMR/UFR des nouveaux quais liés à l'extension du périmètre de compétence du SMTD aux 10 communes de la CCCO et à la mise en œuvre de la nouvelle offre de transport à l'échelle de l'Arleusis ;
- La mise en œuvre du transport de substitution. En effet, l'AD'AP a été approuvé le 18 mars 2016 par la Préfecture : le SMTD disposait alors d'un délai de 18 mois pour proposer un transport de substitution permettant de répondre aux demandes de déplacements pour les quais classifiés en ITA (Impossibilité Technique Avérée). Ainsi, ce transport de substitution devrait être effectif depuis septembre 2017.  
Dans le cadre de la loi LOM, les obligations des AOM en matière de transport de substitution sont amenées à évoluer. Dès lors, il est proposé de réaliser l'ensemble des études liées à la mise en place des nouvelles obligations issues de la loi LOM en 2020 avec pour objectif une mise en œuvre opérationnelle en 2021.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 23 Octobre 2019.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le bilan de l'agenda d'accessibilité programmée (2016-2019).**

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 46

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE le bilan de l'agenda d'accessibilité programmée (2016-2019).**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**